

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 5 décembre 2016 à 20h00 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire**

**PRÉSENCES**

M. Sylvain Deschênes (absent)	M. Réjean Geneau
Mme Chantal Proulx (absente)	M. Fernand Gauthier
M. Stéphane Deschênes (20h07)	M. Guildo Castonguay

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

**1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement**

**2. Lecture de l'ordre du jour**

**3 ADMINISTRATION**

**3.1. Adoption du procès-verbal du mois de novembre 2016**

16-12-202

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 7 novembre 2016.

**3.2. Adoption des comptes à payer**

16-12-203

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 20793 à 20852	78 352.15\$
Prélèvements no 1755 à 1766	17 768.49\$
Rémunération élus nov. 2016	1 843.19\$
Rémunération employés (23/10 au 19/11)	17 539.32\$
Rémunération pompiers (23/10 au 19/11)	842.80\$
<b>Total</b>	<b>116 345.95\$</b>

**3.3 États financiers au 30 novembre 2016**

16-12-204

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers au 30 novembre 2016.

**3.4 Dépôt des intérêts pécuniaires**

16-12-205

Considérant le manque de deux formulaires, le dépôt est reporté à une séance subséquente.

**3.5 Maires suppléants pour 2017**

16-12-206

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de déterminer les maires suppléants pour l'année 2017 comme suit :

<b>Conseillers</b>	<b>Mois</b>
Mme Chantal Proulx	Janvier Février Mars
M. Stéphane Deschênes	Avril Mai Juin
M. Réjean Geneau	Juillet

	Aout Septembre
M. Fernand Gauthier	Octobre

Et d'autoriser à signer les effets bancaires et tous documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité en l'absence du maire.

### 3.6 Reconduction du rôle d'évaluation

16-12-207

Considérant que le rôle d'évaluation en vigueur se termine en 2017;

Considérant que le prochain rôle d'évaluation est facultatif;

Considérant l'examen de l'état du rôle d'évaluation fourni par la firme Servitech daté du 8 novembre 2016;

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire le rôle d'évaluation présentement en vigueur pour les années 2018-2019-2020.

### 3.7 Fondation canadienne du rein

16-12-208

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser des personnes, pour et au nom de la Fondation canadienne du rein à recueillir des dons sur le territoire de Saint-Gabriel-de-Rimouski, du 1er au 31 mars 2017. Les personnes représentants la Fondation canadienne du rein devront être bien identifiées.

### 3.8 Fermeture École Ste-Luce

16-12-209

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire des Phares a entrepris une démarche visant à modifier la vocation de l'école de Sainte-Luce, où l'on offre présentement l'enseignement secondaire de 1<sup>er</sup> cycle;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Luce tient à maintenir l'école de Sainte-Luce dans sa vocation actuelle, car il s'agit d'une école de proximité et que plusieurs familles se sont établies à Sainte-Luce du fait de la présence de cette école;

**CONSIDÉRANT QUE** le changement de vocation de l'école de Sainte-Luce, qui en fait constitue une fermeture d'école pour les étudiants et étudiantes de Sainte-Luce et de Saint-Donat, aurait comme effet certain de contribuer à la dévitalisation de la municipalité de Sainte-Luce.

#### POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski appuie les démarches de la municipalité de Sainte-Luce, pour maintenir l'école de Sainte-Luce dans sa vocation actuelle et émet son désaccord au « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 » présenté par la Commission Scolaire des Phares.

### 3.9 Avis de motion/Adoption du règlement sur la taxation 2017

16-12-210

Réjean Geneau donne avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement sur la taxation 2017.

## 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Aucun point

## **5. TRAVAUX PUBLICS**

### **5.1 Compétence en matière de transport adapté et collectif / MRC Mitis**

16-12-211

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'annuler la résolution 16-08-131 et d'accepter de transférer notre compétence en matière de transport adapté et collectif à la MRC de la Mitis.

### **5.2 Autorisation de paiement camion déneigement / Appel d'offres DEN-16**

16-12-212

Considérant la livraison du camion;  
Considérant le rapport d'acceptation positif du responsable des travaux publics;

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du camion de déneigement tel que stipulé dans l'appel d'offres DEN-16.

## **6. URBANISME**

### **6.1 Appui CPTAQ/puits municipaux**

16-12-213

Reporté à une séance subséquente.

## **7. LOISIRS ET CULTURE**

- **Aucun point**

## **8. RAPPORT DES ÉLUS**

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET AFFAIRES NOUVELLES**

### **9.1 Demande permis de réunion / SportArt**

16-12-214

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser SportArt à faire une demande de permis de réunion pour les activités du 21 janvier 2017 et 4 mars 2017.

### **9.2 Crédit de taxes foncières agricoles**

16-12-215

**CONSIDÉRANT** l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

**CONSIDÉRANT** que la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;

**CONSIDÉRANT** que les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;

**CONSIDÉRANT** l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

**CONSIDÉRANT** que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

- CONSIDÉRANT** la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;
- CONSIDÉRANT** qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec les représentants de l'UPA que ceux du milieu municipal;
- CONSIDÉRANT** que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;
- CONSIDÉRANT** que les estimations réalisées par l'UPA et la Coop Fédérée (ÉcoRessources) à partir d'une grande variété d'avis d'imposition foncière ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d'entreprises agricoles, notamment celles de petite taille;
- CONSIDÉRANT** que de diminuer la couverture du programme pour tous ceux qui en bénéficient n'a rien de neutre sachant que les producteurs agricoles de partout dans le monde ont accès à des taux de taxation distincts ou à d'autres accommodements en matière de fiscalité municipale;
- CONSIDÉRANT** que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;
- CONSIDÉRANT** le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;
- CONSIDÉRANT** que le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;
- CONSIDÉRANT** que le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités;
- CONSIDÉRANT** l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;
- CONSIDÉRANT** que les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au au gouvernement du Québec ;

- De maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
- De fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec;

**9.3 Fermeture des affaires nouvelles**

16-12-216

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer les affaires nouvelles.

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-12-217

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 21h25 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

---

Georges Deschênes, Maire

---

**Georges Deschênes**  
**Maire**

---

**Martin Normand**  
**Directeur général**